



Festival de Cornouaille 2024

Règlement Général, commun à tous les Concours.

Inscriptions :

Article 1 – Le délai d'inscription est fixé à 48 heures avant le concours, dans la limite des places disponibles, en utilisant le formulaire en ligne sur le site : festival-cornouaille.bzh.

Passé ce délai l'inscription pourra être refusée pour raisons techniques.

En cas de désistement le notifier sans attendre par mail à l'adresse concours.cornouaille@gmail.com ou par téléphone au 02 98 55 53 53

Article 2 – Certains concours sont destinés à des catégories d'âge ou de niveaux spécifiques, les organisateurs et le jury se réservent le droit de réorienter des concurrents dans une catégorie qui leur est mieux adaptée.

Article 3 – L'inscription aux différents concours est totalement libre de droits.

Conditions d'accueil :

Article 4 – Les concurrents sont invités à être présents sur les lieux du concours, 30 minutes avant le début des épreuves pour assister au tirage au sort de l'ordre de passage.

Article 5 – A l'accueil du concours, les concurrents recevront un ou plusieurs tickets de boisson (suivant les concours).

Article 6 – Le concours se déroulant en public, une tenue décente est demandée aux concurrents.

Déroulement des concours :

Article 7 – Les concurrents devront respecter la zone d'accord prévue par les organisateurs et être prêts à la sollicitation des régisseurs.

Article 8 – Si les instruments l'imposent, les concurrents pourront en retoucher l'accord sur la scène. Les musiciens novices pourront se faire aider d'une aide extérieure, mais en aucun cas d'un membre du jury.

Article 9 – Les musiciens seront invités à présenter le détail de leur répertoire au jury, en indiquant leurs sources (de préférence par un document écrit) et à en faire la présentation orale au public.

Jugements et remises des prix :

Article 10 – Pour chaque concours le jury pourra, s'il le souhaite, décerner des prix spéciaux quand la qualité d'une prestation le justifie : Gwerz, Danse, Répertoire, Style ... etc ...

Article 11 – Le jury est souverain et ses décisions, en accord avec l'organisation du concours, seront sans appel.

Article 12 – Tous les concurrents sont invités à être présents à l'annonce des résultats qui se déroulera 30 à 45 minutes environ après la fin des épreuves.